



Radiation pole emploi suite à un changement d adresse non signalé

Par **amande21**, le **10/02/2012** à **11:55**

Bonjour,

Inscrite à pole emploi depuis le 30 aout 2010, le service du rectorat qui s occupe du versement de l allocation retour à l emploi m' a informé de ma radiation de 2 mois pour absence à une convocation à un entretien. Je n'ai pas signalé mon changement d'adresse car peur de ne pas toucher d allocation pendant quelques mois comme lors de mon inscription qui m avait déjà plongé dans une situation plus que delicate. aujourd'hui je suis desemparé que dois je faire? si je signale mon changement d adresse que maintenant quels sont mes risques encourus?

Par **pat76**, le **10/02/2012** à **19:31**

Bonjour

Faites un recours auprès du Pôle emploi.

Vous aviez trois jours pour informer le pôle emploi de votre changement d'adresse.

Vous auriez perçu vos indemnités même si vous aviez indiqué le changement d'adresse.

Vous allez voir le conseiller du pôle emploi dont vous dépendez, pour lui demander le recours.